

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°38 janvier 2014

Je suis retraité et...

Plus de seize millions de retraités, sur une population de 65,7 millions d'habitants, cette véritable révolution de la longévité a vu l'espérance de vie dépasser les 81 ans en 2011 (66 ans en 1950). Soit plus de vingt ans à mordre dans la vie, après le départ en retraite.

Ce progrès formidable doit cesser d'être considéré comme une charge, un coût à réduire comme le font les libéraux de tous poils. Les retraités ont envie de réinventer la vieillesse en partant suffisamment tôt à la retraite pour mener réellement une vie hors travail.

Les retraités veulent avoir les moyens de vivre, de se projeter dans l'avenir, pouvoir participer à la vie sociale, avoir un rôle à jouer dans la société. Il est possible de gagner en qualité de vie pour tous les âges. Les moyens techniques, scientifiques et économiques du XXI^e siècle le permettent. C'est un choix de société majeur qui nécessite d'être intégré dans les politiques mises en œuvre pour aller vers une société pour tous les âges.

Il y a donc à imaginer une autre organisation de la vie qui garantisse la possibilité à tout âge de s'arrêter de travailler, de connaître un moment de formation, d'apprentissage, un

moment de repos et de réflexion, un moment surtout de participation à la vie collective.

Un service public et commun de sécurisation et de promotion des personnes âgées prendrait en compte les seniors en emploi, les retraités et personnes âgées en activité sociale, les personnes du 4^e âge (autonome ou en perte d'au-

tonomie), avec les transitions utiles. Ce service public développerait les solidarités sociales et les apports intergénérationnels jusqu'aux enfants.

L'allongement de la vie en bonne santé de la masse des retraités favorise le développement de leurs activités sociales très utiles. Cela va bien au-delà des activités traditionnelles d'entretien, de services et

de transmission culturelle des grands parents aux petits enfants, qui elles aussi sont bien accrues. De bonnes retraites et un service public nouveau peuvent considérablement encourager, amplifier, enrichir ces activités contribuant à construire une autre société.

Un nouveau continuum, tout au long de la vie, en relation avec un parcours de formation et un parcours de santé, des activités sociales organisées pourrait alors progresser : avant la vie de travail pour les jeunes, dans la vie de travail, et au-delà d'elles.

Daniel Junker

...je veux me projeter dans l'avenir



DANS CE NUMÉRO

- Quelle activité communiste en direction des retraités ? page 2
- Retraites : agir pour reconstruire page 3
- La perte d'autonomie page 4

QUELLE ACTIVITE COMMUNISTE

en direction des retraités

au 31/12/2011, le nombre global de retraités de droit direct de l'ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale atteint 15,3 millions
7,4 millions d'hommes et 7,9 millions de femmes

Le monde des retraités-e-s est divers, avec une forte représentation des salariés-e-s retraités-e-s.

Les régimes des salariés, 84.8 % du total :

- régime général des salariés du privé : 60.1 %
régime des salariés agricoles : 9.4 %

- fonctionnaires civils et militaires : 8.8%
collectivités locales : 4.3% ; régimes spéciaux : 2.2%

Les régimes de non salariés, 15.2 % du total :
agriculteurs, artisans, commerçants...

Un enjeu considérable tant en termes sociaux, économiques que politiques

La France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes de 60 ans ou plus augmentera, à lui seul, de 10,4 millions entre 2007 et 2060, si bien qu'une personne sur trois aura ainsi plus de 60 ans.

Les retraités-e-s, nous les distinguons en fonction de leur vie sociale. Leur résidence reste, pour un grand nombre d'entre eux, là où ils ont vécu durant leur vie professionnelle, soit dans le logement qu'ils ont acquis ou soit en location. D'autres, mais surtout une partie des cadres et des techniciens, s'en vont vivre dans les régions où ils ont décidé de prendre leur retraite. Celles et ceux victimes des aléas de la vie et des conditions de travail rejoignent tôt ou plus tard les maisons de retraités ou se trouvent à bénéficier des soins à domicile. Ce monde retraité vit alors une autre existence que celle de la période de sa vie professionnelle et souvent les relations, qu'il avait, se distendent.

Cependant, elles et ils prennent des responsabilités dans les associations, dans les organisations syndicales de retraités, s'occupent des questions locales et on les retrouve dans les municipalités, cultivent leur jardin, s'occupent de leurs petits enfants, rendent service aux voisins, profitent de leur temps libre pour voyager et se rendre à des activités culturelles et sportives, etc. Mais pour diverses raisons, la santé par exemple, de nombreux retraités-e-s ont des difficultés à poursuivre les liens sociétaux et cela se produit plus le poids des ans pèse.

L'isolement et le retrait deviennent au fil de l'âge un problème récurrent pour toute la société et pour ceux qui défendent le devenir des retraités-e-s dans de bonnes conditions. L'éloignement des retraités-e-s de la vie sociale est un problème pour la vie sociétale, pour la vie ensemble et pour l'humain d'abord.

La bataille idéologique est intense pour les amener à accepter les idées dominantes du libéralisme, pour lequel elles et ils ne sont qu'une variable d'ajustement à la réalisation des profits et donc un coût pour le capital.

La peur de l'autre, le populisme, le racisme, le sécuritaire, l'anti-jeune, les faits divers : tout est bon pour les enrôler dans le vote réactionnaire, y compris pour les jeter dans les bras de l'extrême droite.

Cela pose la question de notre activité parmi les retraités

Il existe trop peu de collectifs *Retraité-e-s* dans nos fédérations et dans les sections et cellules.

Nous avons besoin d'une approche de la retraite et d'un militantisme affirmé en direction des retraité-e-s. Pour s'adresser à elles et eux, nous avons le journal *Plein Temps*, maintenant disponible sur internet et récupérable sur le site du PCF, à diffuser largement. Nous avons surtout besoin d'une adresse régulière en leur direction et cela nécessite de mettre en place des collectifs *Retraité-e-s et personnes âgées* et c'est une tâche nationale que d'y parvenir.

Il s'agit d'aller à leur rencontre, de débattre, de faire connaître nos avis et propositions sur les problèmes qui les concernent. Je suis persuadé que de ce travail devrait jaillir des initiatives et un travail organisé pour y parvenir dans toutes nos fédérations.

Nous avons besoin pour cela de créer des lieux de rencontre et une dynamique qui alors amorcera celle du débat et de la rencontre avec les retraités. Peut-on penser que seulement l'envoi d'un courrier, d'un journal fera que les choses vont s'engager d'elles-mêmes?

Certes, le moyen de communiquer est important avec nos organisations mais le contact direct, notre présence pour aider, impulser, favoriser la rencontre avec les retraités-es est primordiale.

Oui, nous avons un besoin urgent d'être en contact étroit et constant avec cette population

Pourquoi ne pas commencer avec les élections municipales et de traduire dans les programmes municipaux les besoins des retraités au niveau de leur ville, de leur agglomération, de leur intercommunalité ?

Bernard Lamirand



agir pour reconstruire

les multiples réformes des retraites qui se succèdent depuis plus de 20 ans (la réforme Balladur date de 1993) ont deux conséquences majeures directes : l'affaiblissement des droits pour les actifs, la diminution du pouvoir d'achat pour les retraités

Bref rappel :

- Avant 1993, au régime général, le départ était à 60 ans calculé sur 150 trimestres, les 10 meilleures années, et les pensions étaient indexées sur l'évolution des salaires (l'indexation sur les prix était déjà un fait mais non écrit dans la loi).
- 1993 : on passe progressivement de 150 à 160 trimestres et des 10 aux 25 meilleurs années à raison d'un trimestre supplémentaire jusqu'en 2003 et d'une année supplémentaire jusqu'en 2008 pour les meilleurs années.
- Réforme Fillon en 2003, puis sous Sarkozy en 2008 et 2011, mettant en cause les régimes spéciaux et allongeant encore les durées de cotisations nécessaires et repoussant à 62 ans la possibilité de partir à la retraite.
- 2013 : nouvelles régressions avec la loi Hollande/Ayrault allongeant progressivement à 43 ans le temps nécessaire pour bénéficier du taux plein.

À terme, ces mesures mettent en cause le droit à une retraite pleine et entière permettant de vivre dignement

après une vie au travail. Elles servent déjà d'arguments aux banques et aux assurances pour développer les fonds de pensions par capitalisation dont les résultats sont très aléatoires. Les exemples des Pays-Bas et anglais sont là pour le confirmer.

Mais elles serviront aussi d'argument au gouvernement, dans la période à venir, pour proposer une **réforme systémique** des retraites qui aggravera encore plus la situation des retraités et futurs retraités.

L'exemple suédois des « comptes notionnels », qui sert de référence à certains (PS, CFDT...), est aussi en gestation. Il ferait dépendre l'âge et le niveau des retraites de la conjoncture économique et de l'espérance de vie. Le système par répartition à prestations définies aurait vécu, plus rien ne définirait des critères connus permettant de connaître ses ressources à la retraite.

La démographie et l'allongement de la durée de vie sont à regarder, mais *quid* de la productivité et des progrès techniques et scientifiques, qui permettent de produire plus avec moins de temps de travail. Cela doit-il profiter aux salariés et retraités ou seulement générer du profit pour enrichir les dirigeants et actionnaires des entreprises ?

La loi Hollande/Ayrault : une logique patronale

La loi adoptée contient un élément sur lequel les médias ont été particulièrement discrets, il s'agit de la mise en place d'un **Haut Conseil de la protection sociale, qui aurait comme mission la réduction des prélèvements sociaux sur le coût et les revenus du travail**. Ce conseil, composé de technocrates et experts ancrés à une vision ultra libérale de la société, n'auront comme souci que d'impulser un transfert des cotisations sociales assises sur les richesses créées dans les entreprises vers la fiscalité payée par les salariés, les retraités et les familles ; le processus a déjà été enclenché par la création de la CSG. Alors que les retraités n'étaient pas soumis avant les années 1980 aux cotisations de sécurité sociale, ils participent au paiement de la CSG, de la CRDS et aujourd'hui à la CASA.

Cette dérive sur l'impôt est inacceptable, les cotisations sociales sont du salaire, certes du salaire socialisé redistribué entre tous les bénéficiaires de la sécurité sociale, c'est du salaire. Ces cotisations sont la propriété exclusive des salariés et anciens salariés, ni le MEDEF, ni l'État ne devraient intervenir. Ce sont les conseils d'administration de la Sécurité sociale dans lesquels les représentants des salariés doivent être majoritaires. Cet argent leur appartient, c'est le résultat de leur travail, réduire les cotisations pour les employeurs, c'est réduire le salaire.



http://www.pcf.fr/sites/default/files/2013-09-02-la_retraite_un_enjeu_de_societe_2.pdf

AGIR POUR D'AUTRES ALTERNATIVES

Le système de retraite français avec la Sécurité sociale sont issus du Conseil de la Résistance, mis en place par le ministre communiste du Travail Ambroise Croizat en 1945, création relativement récente liée aux luttes politiques et sociales du XXe siècle ; jusqu'en 1982, le régime de base de retraite a eu tendance à s'améliorer, passage du taux de 30 à 50% du salaire annuel moyen, des 10 dernières aux 10 meilleures années et possibilité de partir en retraite à taux plein dès 60 ans acquise en 1982.

1. Revoir le financement des retraites, notamment en tenant compte de volume de la valeur ajoutée.
2. Supprimer les allègements des cotisations sociales qui allant jusqu'à 1,6 fois le SMIC constituent des niches à bas

salaires, les employeurs profitant de l'effet d'aubaine, privant ainsi la Sécurité sociale de recettes.

3. Développer l'emploi permet de dégager des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

Ces mesures, brièvement rappelées, permettraient de revenir à la retraite à 60 ans pleine et entière avec la prise en compte des années d'études au-delà de 18 ans pour une carrière complète, et de garantir le pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires. Porter ces questions, continuer à exiger une autre politique ouvrira le chemin de la reconquête du droit à une retraite pour toutes les générations.

Michel Bruneau

PERTE D'AUTONOMIE

en novembre 2013, le Premier ministre a ouvert une concertation nationale afin d'élaborer une « loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement »

Malgré quelques avancées : renforcement du soutien aux aidant-e-s, aide à l'adaptation des logements, aide à l'accès aux maisons de retraites, des questions essentielles comme le renforcement du service public, le financement des politiques à mettre en œuvre pour répondre aux besoins restent en suspens.

La perte d'autonomie ne se limite pas au vieillissement

Elle recouvre 3 situations distinctes : le grand âge, le handicap et l'invalidité, donc trois populations distinctes avec des dispositifs de prise en charge et d'indemnisation différents.

Le projet gouvernemental porte sur le seul vieillissement, notion plus large que le terme de dépendance utilisé précédemment. Ce n'est pas un risque en soi, mais une évolution de la vie qui appelle la mise en œuvre de moyens pour assurer à la personne de poursuivre son existence dans la dignité, à partir des solidarités, des financements et des accompagnements collectifs nécessaires.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

J'écrivais il y a deux ans que nous étions en état d'urgence sociale. La situation des personnes en perte d'autonomie et leur accompagnement appellent des mesures fortes et rapides en termes de prise en charge, de structures de soins et d'accueil médicalisé, d'aide au maintien à domicile et au soutien des aidant-e-s.

Or, aujourd'hui, le reste à charge des personnes et des familles atteint l'insupportable. Les aidant-e-s sont souvent isolé-e-s pour faire face devant l'insuffisance de structures.

Les propositions du gouvernement

Dans un premier temps, dès janvier 2015, des mesures permettant le maintien à domicile et garantissant aux per-

sonnes âgées toute leur place dans la société. Dans un deuxième temps (seconde partie du quinquennat), mise en œuvre de mesures sur l'accompagnement et la prise en charge dans les établissements. Pour le financement, utilisation d'une partie des réserves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des fonds de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Nous proposons, pour une prise en charge universelle et solidaire :

- un pôle public pour organiser, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques de l'autonomisation, avec un renforcement des services publics existants et la création de nouveaux pour mieux répondre aux besoins
- un financement solidaire et dynamique avec une prise en charge par la Sécurité sociale pour ce qui relève de la santé et du médico-social, et une prise en charge par l'État pour ce qui relève du service public.

Un réel débat démocratique

Le débat démocratique doit être instauré avec les intéressé-e-s, leurs familles, les associations et leurs bénévoles, les professionnels afin de construire un véritable service public du vieillissement.

Une coordination des politiques publiques de l'autonomisation des personnes devra être mise en place, avec un contrôle démocratique : État, collectivités territoriales, organisations syndicales, associations d'usagers. Cette coordination travaillera, à partir de l'existant, à l'amélioration du niveau de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, tant du montant de leur indemnisation que de la qualité de la prise en charge. Cela suppose d'assurer, à l'échelle nationale, une indépendance totale et des critères indiscutables aux procédures de détermination du niveau de perte d'autonomie. Il s'agit d'engager une vaste politique de formation, de professionnalisation et de création d'emplois qualifiés des services d'aide à la personne, en partenariat avec le monde associatif, et pourquoi pas intégrer dans le cadre de la fonction publique territoriale, ces associations dans un cadre juridique à inventer.

L'aide à l'autonomie fait partie de besoins nouveaux liés aux progrès de la société. Il s'agit d'un choix de civilisation : quelle part du « PIB » voulons-nous consacrer à nos anciens et aux personnes en situation de handicap, afin de construire une société pour tous les âges et toutes les situations ?

Claude Chavrot

commission nationale Santé/protection sociale



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet. Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an. **Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**

Déplier et adresser à:
PCF/Collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19